

Prolongation d'activité au-delà de 65 ans

[2012 06 11 Courrier prolongation activité au-delà de 65 ans](#) Nous attirons votre attention sur la situation d'agents du ministère ayant sollicité une prolongation d'activité au-delà de 65 ans.

Suite à leurs demandes, ils nous ont fait part de la réponse apportée par leur administration. Celle-ci accuse réception de leur dossier, en leur précisant toutefois que le Ministère de la Culture et de la Communication a fait savoir qu'à ce jour il ne donne pas suite aux demandes de prolongation d'activité.

Lisez la suite de ce courrier en pièce jointe.